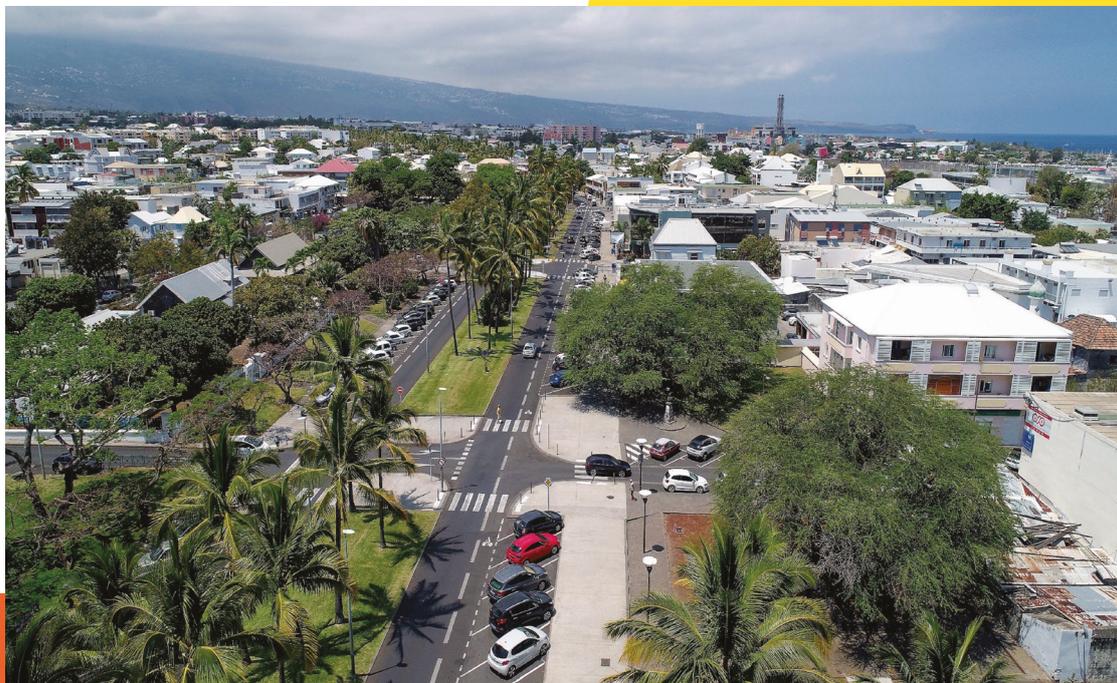


PLAN



DE DÉPLACEMENT COMMUNAL POUR UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS



Pourquoi un Plan de Déplacement Communal (PDC) et quelles sont ses implications concrètes pour vous ?

Les besoins quotidiens de déplacement Portoïses sont multiples et en constante augmentation. Ils sont liés à l'emploi, aux études, aux courses, aux loisirs, aux rendez-vous médicaux ou aux démarches administratives, ainsi qu'à l'ensemble des services disponibles sur le territoire. En tant que capitale économique de La Réunion avec près de 21 000 emplois, Le Port est la principale porte d'entrée des marchandises sur l'île, et génère d'importants flux de circulation dans la commune.

La ville du Port est en pleine évolution et les déplacements sur son territoire seront impactés par des grands projets : « Les Portes de l'Océan », « Le Mail de l'Océan », le campus Paul Verges, le Kartié Mascareignes et l'aménagement de la Zone Arrière Portuaire ...

Pour faciliter les déplacements actuels et futurs vers et dans le centre-ville, la commune du Port a développé un Plan de Déplacement Communal en collaboration avec le TCO, l'Écocité, le Département, la Région, l'État et le Grand Port Maritime. Ce plan doit répondre aux enjeux du développement durable à court, moyen et long terme. Il vise également à favoriser un partage équitable de l'espace public entre les automobilistes, les piétons, les cyclistes, les usagers des transports en commun et les poids lourds.

QUELQUES CHIFFRES CLEFS

- **66%** des actifs portoïses travaillent dans la ville pour **34%** à l'extérieur (2019)
- **69%** des actifs portoïses utilisent chaque jour leur voiture pour se rendre au travail (2019)
- **+15%** de trafic dans la ville entre 2015 et 2022
- **5%** du trafic aux entrées de ville occupés par les poids lourds (2022)
- **968** places de stationnement en centre-ville occupées en moyenne à **60%** (2022)

L'ESSENTIEL DU PLAN DE DÉPLACEMENT COMMUNAL

Une circulation apaisée pour une ville harmonieuse

Des mesures concrètes seront mises en œuvre pour apaiser et sécuriser la circulation automobile :

- Aménager les axes et les intersections à fort trafic pour faciliter les insertions dans les carrefours et décongestionner la circulation aux heures de pointe ;
- Renforcer le fonctionnement de la zone 30 en centre-ville ;
- Intégrer de nouveaux cheminements doux ;
- Créer des zones 30 supplémentaires à proximité des groupes scolaires.



Un stationnement optimisé pour une plus grande commodité



Afin de faciliter le stationnement à proximité des commerces et des équipements du centre-ville :

- Mise en place d'une zone bleue permettant un stationnement gratuit mais à durée limitée après concertation ;
- Création de parkings relais à quelques pas du centre-ville ;
- Création de stationnement dédiées à la livraison des commerces.

Le saviez-vous ?

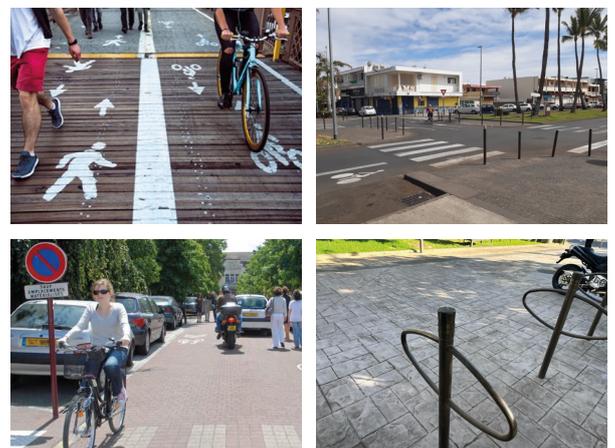
1 place non gérée = 1 voiture / jour sur la place de stationnement

1 Place gérée, zone bleue = 4 à 7 voitures / jour par place de stationnement

1 place de stationnement = 25m²

Une mobilité active favorisée pour une ville conviviale

Le réaménagement des voies et la réduction de la circulation automobile permettront aux piétons et aux cyclistes de se déplacer dans des conditions plus confortables et sécurisées. Des zones de rencontre (piéton, véhicules, ...) seront créées pour favoriser la cohabitation entre automobilistes, piétons et cyclistes, en donnant la priorité aux déplacements doux. Dans le cadre d'une **expérimentation**, certaines rues du centre-ville seront piétonnisées, et le réseau cyclable existant sera renforcé. De nouveaux aménagements cyclables seront systématiquement prévus lors de la construction ou réhabilitation de voiries. Des places de stationnement pour vélos seront installées à proximité des équipements publics et des pôles d'échanges avec par exemple un service de vélos à assistance électrique en libre-service.



Des transports collectifs attractifs et connectés pour une ville en mouvement



Afin de proposer une alternative de qualité à la voiture, plusieurs solutions de mobilité collective seront développées. Des voies réservées seront aménagées pour la circulation des bus, des stationnements et des cheminements seront prévus depuis et vers le Pôle d'Échange Multimodal du Port. Une navette desservira le centre-ville. Le réseau de transport collectif sera également renforcé avec la création de points de correspondance. Le projet Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) reliant La Possession à Saint-Paul via Le Port fera un arrêt dans le centre-ville. Le tracé du réseau régional de transport guidé sera connecté au transport en commun en site propre (TCSP) Tram Ouest et aux autres lignes de bus.

Un allègement du trafic des poids lourds pour un centre-ville fluide

Les voies et intersections à fort trafic de poids lourds seront apaisées et bénéficieront d'une signalétique spécifique. Les flux de poids lourds, notamment en provenance et à destination du sud, seront redirigés vers des itinéraires appropriés grâce à de nouveaux aménagements. Des aires de livraison adaptées aux dimensions des véhicules de transport de marchandises seront créées dans le centre-ville. Cela a également vocation à améliorer les conditions de circulation des modes doux.



Une orientation facilitée pour tous les usagers



Les principaux itinéraires pour les automobilistes, les piétons, les cyclistes et les poids lourds seront clairement signalés à l'échelle de la commune. Des itinéraires spécifiques seront indiqués depuis et vers les zones portuaires pour les poids lourds.

ZOOM SUR LES AMÉLIORATIONS DANS ET VERS LE CENTRE-VILLE



LEGENDE

TRANSPORT EN COMMUN

PÔLE D'ÉCHANGES MULTI-MODAL (PEM)
ROGER ET ODETTE MOFY

NAVETTE DU CENTRE-VILLE

ITINÉRAIRE DU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE
(FUTUR TRAM OUEST)

ITINÉRAIRE DU RÉSEAU RÉGIONAL TRANSPORT GUIDÉ

PIÉTONS

EXTENSION DE LA ZONE DE RENCONTRE
(ZONE 30)

VÉLOS

NOUVELLES CONTINUITÉS CYCLABLES

FLÉCHAGE PARCOURS CYCLABLES

STATIONNEMENT

ZONE BLEUE
(GRATUIT MAIS À DURÉE LIMITÉE)

POIDS LOURDS

ITINÉRAIRES POIDS LOURDS

Le Plan de Déplacement Communal du Port vise à répondre aux besoins croissants de déplacement des habitants et des acteurs économiques de la commune. En améliorant l'accessibilité, en favorisant les déplacements doux et en renforçant les transports collectifs, ce plan contribuera à offrir aux Portoïses et aux visiteurs une ville harmonieuse, conviviale et fluide. Ainsi au cours des dix prochaines années, une série d'actions concrètes sera mise en œuvre, avec un budget d'environ 40 millions d'euros. **Ensemble, nous façonnons l'avenir des déplacements dans la commune du Port.**